Garder le nom de mon ex mari en me remariant ?

Par Visiteur

Bonjour,

Mon nom de jeune fille est :W

Je porte le nom de mon ex époux : depuis 41 ans (il m'a permis de garder ce nom après notre divorce)

Je vais me remarier le 18 juillet 2009 prochain et je voudrais savoir si je pourrais accoler le nom D au nouveau nom CA ?

Et si je continuerai à percevoir la pension que me verse actuellement mon ex époux ?

Je vous remercie et j'attends impatiemment votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour Mdame,

Je vais me remarier le 18 juillet 2009 prochain et je voudrais savoir si je pourrais accoler le nom DEMELLIER au nouveau nom C ? r
En fait il convient de savoir ce que prévoit votre jugement de divorce à ce sujet.
En effet, en cas de remariage, l'accord de votre ex-mari, quant à la conservation de son nom, devient caduc et vous perdez le droit d'utiliser son nom, sauf si, en l'absence de précision sur la convention définitive de divorce, le tribunal décide de remettre en cause ce principe et vous autorise à conserver le nom de votre ex-conjoint.

Et si je continuerai à percevoir la pension que me verse actuellement mon ex époux ?
Tout dépendra de vos revenus une fois remariée. Il faudra de ce fait saisir le JAF afin qu'il étudie votre dossier.

Cordialement